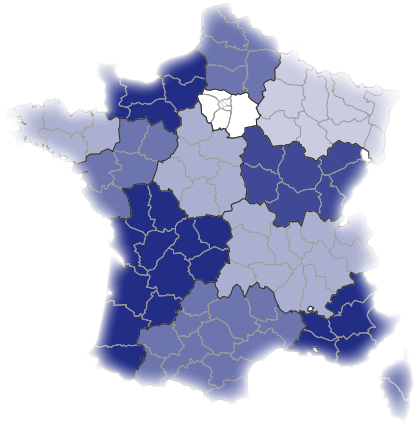




Fédération Nationale  
des Associations de Retraités



Nous sommes une organisation apolitique  
présente sur l'ensemble du territoire.

### La FNAR en chiffres :

**100** Associations

de retraités et Fédérations de clubs, **105 000** adhérents,  
**30** administrateurs nationaux, plus de **60** candidats  
au mandat de Représentants des Usagers (RU)  
plus de **135** candidats au mandat de représentants  
de la FNAR dans les CDCA\* en voie de constitution.

### FNAR

Le Périscope - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS  
Tél. : 01 40 58 15 00 - Courriel : fnar.asso@wanadoo.fr  
www.fnar.info

# Venez nous rejoindre !

Nous agissons pour vous et avec vous

Par l'intermédiaire d'une association  
ou d'un club de votre département affilié à la FNAR.  
Ses coordonnées sont les suivantes :

\_\_\_\_ Votre association ou autre : \_\_\_\_\_

Si vous ne connaissez pas l'adresse de l'association  
la plus proche de vous, interrogez la FNAR par :



FNAR : Le Périscope  
83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS



01 40 58 15 00



fnar.asso@wanadoo.fr



www.fnar.info



# Retraités venez nous rejoindre !

Nous agissons pour vous et avec vous



# Nous agissons pour vous et avec vous

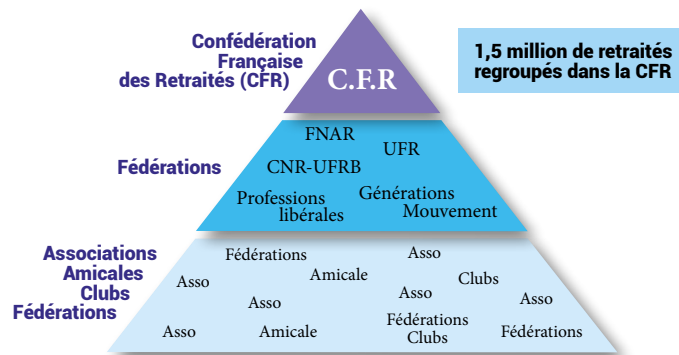
## Nous sommes proches de vous

La FNAR regroupe près de 100 Associations et Fédérations de clubs de retraités. Elle compte plus de 100 000 adhérents venant de tous horizons professionnels et géographiques. L'association Seniors France accueille les adhérents individuels.

La FNAR elle-même adhère ainsi que 4 autres fédérations d'associations de retraités à la Confédération Française des Retraités (CFR) qu'elle a contribué à fonder.

La FNAR mène des travaux et études, elle contribue ainsi aux actions menées par la CFR - 1,5 millions d'adhérents - auprès des pouvoirs publics et des parlementaires.

La FNAR fait entendre sa voix (retraite, santé, cadre de vie...) tant au niveau national que local.



## Nous fonctionnons avec :

■ Au niveau national : un conseil d'administration composé de représentants des associations et clubs, 2 commissions (Développement et Communication), une Mission Santé-Autonomie qui anime les réseaux de correspondants santé et de représentants des usagers en santé ainsi qu'une coordination des représentants dans les futurs CDCA\*, ex-CODERPA\*.

■ Des délégués régionaux : tous sont au plus près de vos besoins et agissent dans différents domaines vous concernant.

## Nous représentons les retraités dans les instances nationales et locales :

- C'est la FNAR qui propose les représentants dans les CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie). Cette instance est chargée, dans le département, de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de cadre de vie et d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- La FNAR est agréée pour proposer aux Agences Régionales de Santé, des Représentants des Usagers (RU) qui siègeront dans les hôpitaux et cliniques pour défendre les droits des patients.



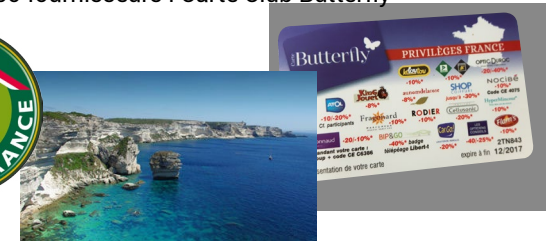
## Nous œuvrons pour une protection sociale solidaire et durable

- Nous défendons un accès aux soins de qualité pour tous et la pérennisation d'un système de santé fondé sur l'équité et la solidarité.
- Nous défendons la pérennisation d'un système de retraite par répartition appliquée à tous que nous appelons « retraite universelle ».
- Nous agissons pour le maintien et l'amélioration du niveau des pensions de retraite et de réversion.
- Nous défendons une politique solidaire et nationale en matière de perte d'autonomie des personnes âgées.

## Notre moteur : agir pour nous-mêmes et pour les générations futures

Nous défendons le pouvoir d'achat des retraités grâce à des partenariats relayés dans les associations. Ils vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires

- complémentaires santé : MUTUALIA, France Mutuelle
- téléassistance : Présence Verte
- locations de vacances : Gîtes de France
- conseil et expertise comptable : CERFRANCE
- plus de 2000 fournisseurs : Carte Club Butterfly



- Pour les associations : assurance Multirisques MACIF, redevance à la SACEM, formation à l'utilisation du logiciel calcul des retraites et des reversions, ce qui permet de s'assurer de l'exactitude du calcul de vos pensions.

## Nous informons les associations et leurs adhérents :

- Une revue trimestrielle, « Le Courrier des Retraités », est proposée à l'ensemble des adhérents.
- Un site internet : [www.fnar.info](http://www.fnar.info)
- Des lettres internes destinées aux associations qui permettent soit d'échanger des informations : la lettre mensuelle « Au fil des Jours », soit de cerner un domaine précis d'activité avec « Santé Actu », « La Lettre du RU », etc.



Toutes ces actions propices aux échanges, aux rencontres et à la convivialité permettent de créer du lien social et de mieux vous défendre, car nous sommes plus forts ensemble.

\*CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie  
\*CODERPA : Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées

## CDCA, RU, URAASS

**La Fédération Nationale des Associations de Retraités** (FNAR) assure l'essentiel de son activité grâce à l'engagement de quelque 250 bénévoles répartis dans toutes les régions métropolitaines et ultramarines.

Via ses membres, fédérations de clubs et associations de retraités d'entreprises de diverses branches professionnelles, la FNAR regroupe plus de 100 000 adhérents.

Depuis les jeunes retraité(e)s, dynamiques et disposant de temps pour leur famille, pour des sorties, rencontres amicales, voyages, activités variées, engagements bénévoles... jusqu'aux plus âgés moins mobiles, plus fragiles, devenant parfois très dépendants, ce sont de fait au moins 3 générations de retraité(e)s dont les attentes et les besoins sont fort divergents.

### Représenter les retraités, où ?

- **Dans des instances territoriales :**

- **CRSA** (Conférence Régionale Santé et Autonomie)
- **France Assos Santé** en régions (**URAASS** - Union Régionale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CTS** (Conseil Territorial de Santé)
- **CDCA** (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

- **Dans les établissements et structures de santé**

La FNAR est agréée par le Ministère des Solidarités et de la Santé pour proposer des candidats à la fonction de Représentant des Usagers (RU) au sein des établissements de santé publics et privés : de l'ensemble des usagers, pas seulement des retraités !

- **Dans des instances nationales :**

- **CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie)
- **HCFEA** (Haut Conseil Famille, Enfance et Âge)
- **France Assos Santé** (**UNAASS** – Union Nationale des Associations Agréées d'Usagers du Système de Santé)
- **CNS** (Conférence Nationale de Santé)
- **CNAV** (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)
- **ANAP** (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux)

**3 réseaux** animés par un responsable :

**CDCA** : Danielle BOIZARD – [d.boizard33@gmail.co](mailto:d.boizard33@gmail.co)

**RU** : Alain PELC – [alain.pelc@gmail.com](mailto:alain.pelc@gmail.com)

**URAASS** : Alain LAFORÉ – [alainlaforet@wanadoo.fr](mailto:alainlaforet@wanadoo.fr)

### Représenter les retraités, pourquoi ?

- c'est agir localement pour faire entendre leur voix ;
- obtenir la pleine reconnaissance de leur rôle dans la société et lutter contre les barrières d'âge et toute forme d'âgisme ;
- participer à la mise en œuvre d'une réelle solidarité intergénérationnelle ;
- promouvoir l'équité en matière de retraite et défendre leur pouvoir d'achat ;
- leur garantir des tarifs favorables sur diverses prestations grâce à un réseau de partenaires ;
- contribuer à la pérennisation et à l'amélioration de notre système de santé ;
- faire vivre la démocratie en santé au niveau des territoires et dans les établissements sanitaires ;
- favoriser la prévention à tous les âges de la vie ;
- faciliter l'accès aux compléments santé, sans critère d'âge ni délai de carence, et promouvoir l'accès aux prestations et produits de santé, sans reste à charge dans le cadre du dispositif du « Reste à Charge Zéro » ;
- exiger la réalisation de dispositifs permettant une meilleure accessibilité : bâtiments publics, logements, transports en commun, lieux de culture... ;
- encourager les villes à se lancer dans la démarche Villes amies des Aînés ;
- lutter contre l'isolement des personnes fragiles et âgées ;
- leur permettre de rester le plus longtemps possible maîtres de leur vie et de leur parcours de santé ;
- faire aboutir à brève échéance la loi d'adaptation de la société au vieillissement dans tous ses aspects, dont la prise en charge de la perte d'autonomie ;
- réclamer un véritable statut de l'aidant.

**Site de la FNAR :** <https://fnar.info/>